

Rapport d'activité 2023

5ans

EDITO

5 ans... mais déjà dans la cour des grands !

À 5 ans, pour un enfant, tout n'est qu'insouciance, spontanéité et découvertes.

Quand on est un service public, qui plus est, le plus grand gestionnaire de réseau d'eau du Maine-et-Loire, avoir 5 ans, c'est prouver la solidité de l'engagement pris par les collectivités fondatrices du syndicat quelques années plus tôt : de fournir une eau de qualité, accessible à tous. C'est également asseoir l'expertise et la maîtrise des techniciens acteurs de terrain, mais aussi démontrer notre capacité à adopter une vision d'avenir à travers la programmation d'investissements et de mutations qui sont essentiels à la pérennisation de ce service sur le long terme ; et à un coût soutenable par tous.

Agir et célébrer

Tout comme il y a un temps pour agir et se mettre en mouvement, il est important de s'octroyer un temps pour célébrer les réussites, prendre acte du chemin parcouru.

C'est ce que j'ai souhaité au printemps dernier, où, le temps d'une journée, en toute convivialité, tous les élus du syndicat, les services, ainsi que tous les partenaires qu'ils soient entreprises, collectivités locales, associations, services et représentants de l'État, parlementaire et même ministre, ont pu partager le bilan de ces 5 dernières années, avant de réfléchir, débattre et esquisser ensemble « l'avenir de l'eau ». Pour prolonger cet instant festif, vous trouverez en cahier détachage au milieu de ce rapport, la plaquette « bilan 2018-2022 » ainsi que plusieurs QR codes pour accéder à la vidéo de présentation du syndicat et à la rétrospective de cette célébration des 5 ans.

Imaginer le meilleur et garder le cap !

Si seulement il suffisait de le décréter pour qu'instantanément, tout aille pour le mieux dans le meilleur des mondes : l'éradication des PCB, pesticides et autres métabolites, l'accès à l'eau pour tous, sans restriction d'usage... La réalité est malencontreusement tout autre ! Au gré des pages de ce rapport d'activité, vous pourrez constater que tous les enjeux de qualité, de quantité, d'accès à l'eau, de financements et tarifs sont encore et toujours au cœur de l'action du Syndicat d'Eau de l'Anjou. Ses ambitions restent intactes, constantes, comme un rempart face aux incertitudes et temporisations constatées tant sur le plan national qu'europpéen.

Tenir notre engagement, à notre échelle locale, voilà notre cap !

Je vous souhaite une bonne lecture de cette édition 2023.



Thierry Gallard,
Président du Syndicat
d'Eau de l'Anjou

UN ACTEUR MAJEUR DU CYCLE DE L'EAU

- 4 Un vaste territoire
- 5 La gouvernance
- 6 Des agents engagés pour le service public de l'eau
- 7 Le Schéma Directeur des Systèmes d'Information
- 8 Un budget maîtrisé et transparent

GARANT D'UNE EXPLOITATION PÉRENNE ET ÉCONOMIQUEMENT

SOUTENABLE

- 11 Patrimoine
- 12 La solidarité internationale
- 12 La communication en mouvement

LES 5 ANS DU SYNDICAT

13 > BILAN 2018 - 2022

- 14 5 ans au service de l'eau et des territoires
- 14 Garantir la pérennité de l'exploitation
- 15 Investir pour sécuriser l'alimentation en eau potable
- 15 La protection des ressources, un enjeu d'avenir
- 16 CAP sur 2026 !
- 17 Une exploitation performante
- 18 Nos performances 2023
- 20 Une harmonisation du prix de l'eau plus solidaire

BÂTISSEUR ENGAGÉ POUR L'AVENIR

- 22 Renforcer et sécuriser la distribution d'eau
- 24 La préservation de la ressource au cœur des préoccupations
- 24 Diversité et multiplicité des ressources en eau
- 25 Le syndicat en action

UN ACTEUR MAJEUR DU CYCLE DE L'EAU

UN VASTE TERRITOIRE

Le Syndicat d'Eau de l'Anjou (SEA), créé le 1^{er} janvier 2018, est un syndicat mixte fermé dont les statuts votés ont été déposés le 13 décembre 2017.

Il est composé de 4 communautés de communes :

- Anjou Bleu Communauté (CCABC)
- Vallées du Haut-Anjou (CCVHA)
- Anjou Loir et Sarthe (CCALS)
- Loire Layon Aubance (CCLLA).

Le SEA est compétent en matière de production, stockage, distribution d'eau potable et protection des captages sur le périmètre de ces 4 communautés de communes, représentant un tiers de la superficie du département de Maine-et-Loire et comprenant 63 communes.

LA GOUVERNANCE

Le Syndicat d'Eau de l'Anjou est administré par un Comité Syndical, installé depuis le 3 juillet 2020 et composé de 18 membres titulaires élus par les conseils communautaires des communautés de communes membres.

Le bureau

- Thierry Gallard - **Président**
- Jean-Philippe Guilleux - **1^{er} Vice-président**
- Etienne Glémot - **2^e Vice-président**
- Gilles Grimaud - **3^e Vice-président**
- David Rigaud - **4^e Vice-président**
- Yves Mary (CCABC)
- Noël Cherbonnier (CCALS)
- Arnaud Bureau (CCVHA)
- Marc Schmitter (CCLLA)



Thierry Gallard

Président

tgallard@syndicat-eau-anjou.fr



Jean-Philippe Guilleux

1^{er} Vice-président,
Secteur Nord-Est

jpguilleux@syndicat-eau-anjou.fr



Etienne Glémot

2^e Vice-président,
Ressources Humaines et Finances
eglemot@syndicat-eau-anjou.fr



Gilles Grimaud

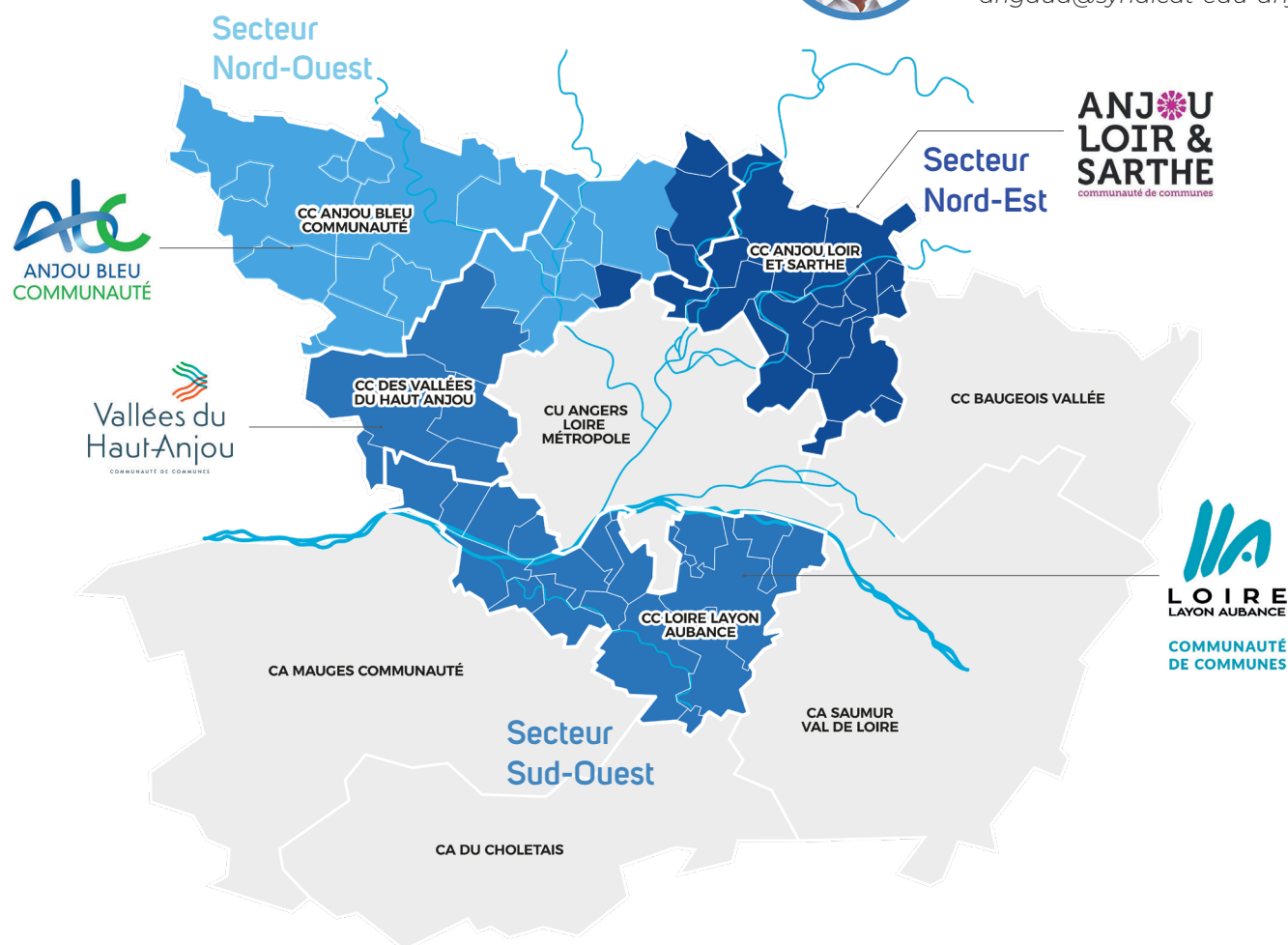
3^e Vice-président,
Secteur Nord-Ouest
ggrimaud@syndicat-eau-anjou.fr



David Rigaud

4^e Vice-président,
Secteur Sud-Ouest
drigaud@syndicat-eau-anjou.fr

Le Syndicat d'Eau de l'Anjou en Maine-et-Loire



DES AGENTS ENGAGÉS POUR LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Une année de stabilité

Après deux années marquées par un fort renouvellement des équipes, cette année 2023 s'est révélée plus stable sur les mobilités de personnel, favorisant un climat social plus serein et une ambiance générale apaisée.

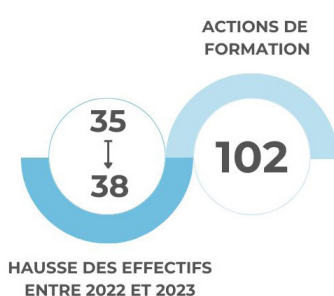
Face à des besoins plus ponctuels, le syndicat a eu recours à plusieurs CDD, recrutés ou prolongés en 2023. La souplesse dans la gestion des effectifs a permis de faire face aux aléas réguliers et inhérents à notre activité, sans compromettre les équilibres financiers de la structure. Par ailleurs, le syndicat continue de jouer un rôle dans l'accompagnement et la formation des étudiants avec le recrutement de 2 alternants.

Évolution du statut du personnel

La mixité des statuts au sein des équipes, entre fonctionnaires et salariés de droit privé, est un sujet social essentiel, auquel la direction et les élus sont particulièrement sensibles. Une impulsion nouvelle a été donnée afin de proposer un mode de fonctionnement qui soit adapté à la spécificité du syndicat. Le choix a été fait d'orienter la gestion sociale des collaborateurs vers un modèle inspiré de la réglementation de droit privé et donc de se détacher des règles issues du statut des fonctionnaires.

Cette vision a été présentée et explicitée aux équipes en 2023 et s'accompagnera d'un vaste chantier de négociations sociales qui se déroulera tout au long de l'année 2024.

Chiffres clés



Parole d'élus

Le Syndicat d'Eau de l'Anjou continue de se développer et de se professionnaliser.

Cela passe par une croissance régulière et maîtrisée des effectifs dont 2 nouveaux postes créés en 2023 : un poste d'agent d'exploitation supplémentaire au sein de la régie et un poste de chargé de communication.

Ce renforcement continu des effectifs répond à la fois à un besoin d'expertise, mais aussi aux exigences plus marquées des usagers quant à la qualité du service rendu. Il permet une meilleure spécialisation des équipes sur des sujets à enjeux, notamment en ce qui concerne la communication.

Etienne Glémot

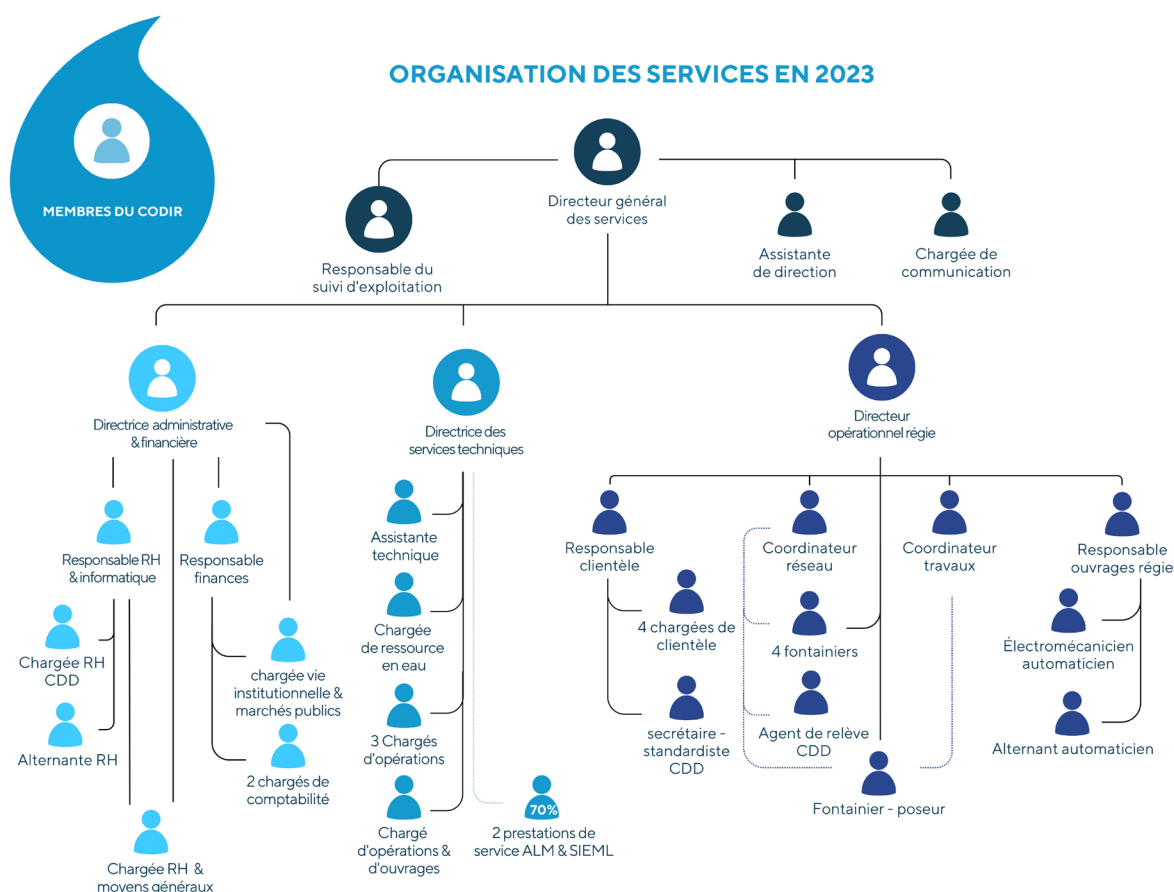
Vice-président en charge des Ressources Humaines et Finances



BON À SAVOIR

Au 31 décembre 2023, le Syndicat d'Eau de l'Anjou comptait 38 agents dont 2 postes en CDD liés à un renfort d'activité, ainsi que 2 alternants, soit un total de 34 équivalents temps plein permanents.

Le recours aux postes en CDD s'est poursuivi pour permettre de faire face aux pics d'activité et aux absences. Cet effectif est complété d'une prestation de service réalisée par le Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire (SIEML) équivalente à 0,5 ETP pour la gestion du Système d'Information Géographique et d'une seconde réalisée par Angers Loire Métropole pour la gestion des modélisations hydrauliques.



LE SCHÉMA DIRECTEUR DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Tenir l'engagement de notre feuille de route 2022-2026

Inscrite dans notre feuille de route stratégique 2022-2026, la refonte des systèmes d'information constitue une étape importante dans la structuration 2.0 du syndicat. En confiant la mission d'assistance à l'élaboration de son schéma directeur des systèmes d'information en juin 2022 au groupement TACTIS-ALTEREO, le syndicat souhaite ainsi se doter d'un outil de planification, d'organisation et de gouvernance à même de répondre aux 4 objectifs suivants :

- Sécuriser les infrastructures,
- Améliorer la qualité des services en valorisant les données et l'expérience utilisateur,
- Mettre les personnels au cœur des systèmes d'information,
- Intégrer l'innovation et la sobriété numérique.

Une phase d'audit et d'identification des besoins s'est déroulée pendant 5 mois. Cette première étape a fait l'objet d'une concertation élargie sous forme d'entretiens individualisés et d'ateliers de travail thématiques.

Le syndicat s'est ensuite attelé, en fin d'année, à la définition d'un scénario cible, donnant la mesure de l'ambition souhaitée pour la feuille de route.

UN BUDGET MAÎTRISÉ ET TRANSPARENT

Évolution des charges d'exploitation entre 2022 et 2023

Globalement, la progression des charges à caractère général et de personnel ralentissent sous l'effet de la structuration progressive de notre syndicat.

L'inflation a été plutôt maîtrisée et de nombreux projets structurants ont pu être conduits en 2023. À noter, les dépenses d'exploitation hors charges exceptionnelles ont augmenté de 14% par rapport à 2022.

RÉPARTITION BUDGÉTAIRE 2023	MONTANT
PRODUITS D'EXPLOITATION	13 503 056 €
VENTE D'EAU AUX ABONNÉS	11 118 049 €
VENTE D'EAU EN GROS	149 222 €
TRAVAUX DE RACCORDEMENT	547 738 €
AUTRES RECETTES	1 688 048 €
DÉPENSES D'EXPLOITATION	5 074 178 €
ACHAT D'EAU EN GROS	402 000 €
AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 515 995 €
CHARGES DE PERSONNEL	1 950 226 €
INTÉRÊT DE LA DETTE	205 957 €
CAPACITÉ DE FINANCEMENT	8 428 878 €
REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS EN COURS	733 906 €
ÉPARGES NETTES DÉGAGÉES	7 694 971 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS	7 669 254 €
RECETTES D'INVESTISSEMENTS	277 364 €
EMPRUNT	0 €
PROVISION POUR LES INVESTISSEMENTS À VENIR	303 081 €

Concrètement, à quoi sert la contribution des abonnés ?

POUR 100€ ENCAISSÉS PAR LE SYNDICAT

57€

permettent l'autofinancement
des investissements du syndicat
(renouvellement des ouvrages, des canalisations d'eau potable, etc.)

36€

financent :

- les dépenses d'exploitation du réseau d'eau (production, distribution, facturation)
- l'ingénierie nécessaire à la réalisation des investissements
- le fonctionnement courant du syndicat (salaires, achats et charges)

7€

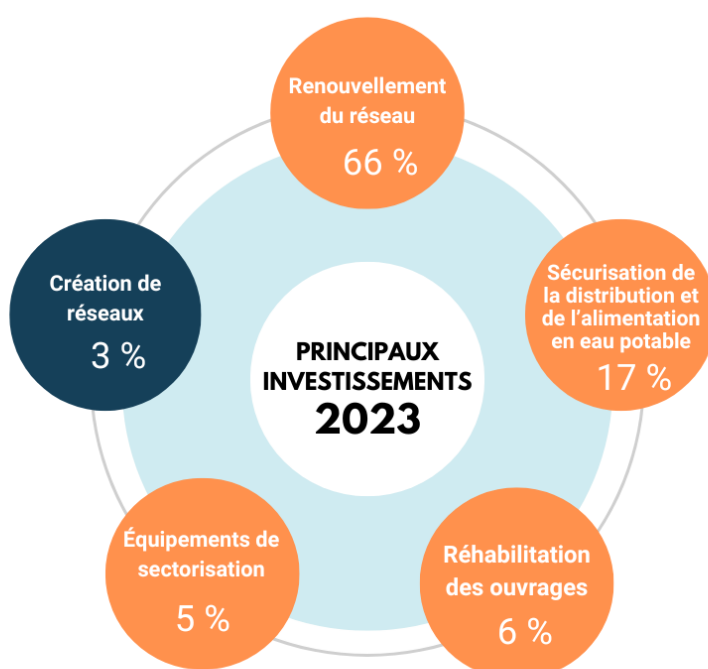
financent le remboursement de la dette

Réalisation des investissements

Depuis 2020, ce sont près de 36M€ qui ont été investis par le syndicat dont plus de 20M€ sur le renouvellement des réseaux et la réhabilitation des ouvrages.

73% des investissements concernent la réhabilitation des différents ouvrages et le renouvellement de réseau.

17% des dépenses d'investissement sont consacrés aux travaux de sécurisation de la distribution en eau potable.



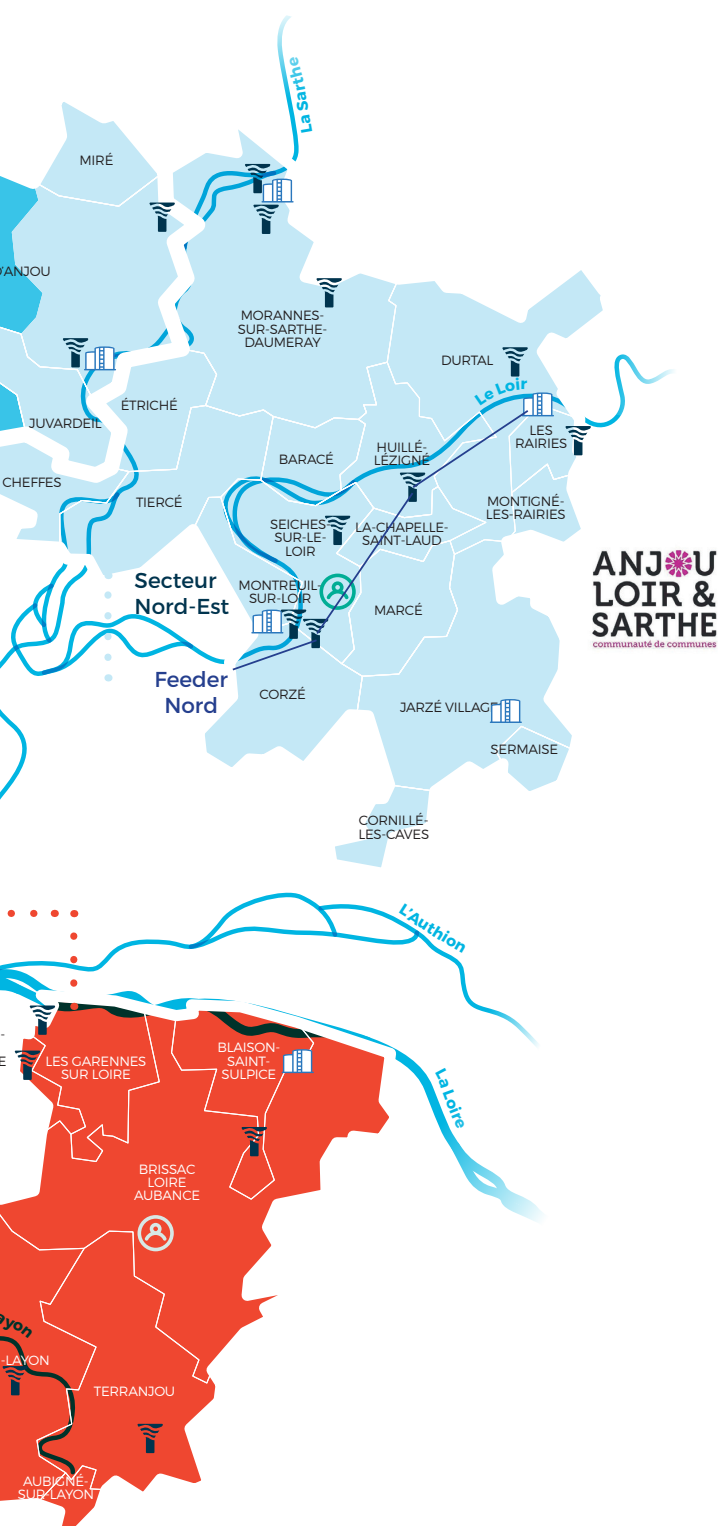
GARANT D'UNE EXPLOITATION PÉRENNE ET ÉCONOMIQUEMENT SOUTENABLE

Doté de toutes les compétences en eau potable sur son territoire - production, stockage, distribution, préservation - le Syndicat d'Eau de l'Anjou délègue l'exploitation de son service public à des entreprises privées spécialistes de l'eau potable (VEOLIA et SAUR) sur 80% de son territoire, et exploite le service en régie directe sur 20% de son territoire.

-  Siège (Beaucouzé)
-  Réservoir
-  Usine de production
-  Point d'accueil permanent
-  Feeder (canalisation de transfert d'eau)

-  Exploitant SAUR
-  Exploitant VEOLIA
-  Régie SEA





PATRIMOINE

Parole d' élu



S'étendant sur près de 5 000 km, notre réseau d'eau potable représente l'équivalent de la distance Angers-New York !

Ce linéaire de réseau conséquent est lié à la configuration de notre territoire, majoritairement rural : on compte ici près de 70 mètres linéaires (ml) par abonné.

À titre de comparaison, nos voisins d'Angers Loire Métropole possèdent un réseau d'environ 2 400 km pour deux fois plus d'habitants desservis*.

David Rigaud

Vice-président en charge du secteur Sud-Ouest

*Source : Rapport d'activité ALM 2022



9,4 millions de m³

d'eau brute prélevés

19 captages

- 7 forages d'eaux souterraines,
- 6 puits dans la nappe alluviale de la Loire,
- 6 captages en rivière.



8,5 millions de m³

d'eau potable produits

13 unités de production



74 réservoirs

d'une capacité de stockage totale de 40 500 m³

dont 29 châteaux d'eau



32 stations de surpression

5 000 km

de réseau d'eau potable

LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Principe au cœur de ses valeurs, le Syndicat d'Eau de l'Anjou a poursuivi ses actions solidaires en matière de coopération internationale en 2023 à travers l'attribution de subventions à hauteur de 6 000 € pour des actions de coopération ou d'aide au développement.

Ainsi, l'AFDI 49 - Agriculteurs Français et Développement International - a reçu 2 000 € pour engager des actions de transition agroécologique en Tunisie et promouvoir une agriculture durable et raisonnée face aux changements climatiques.

L'association AVEC l'Éthiopie - Association de Valorisation des Échanges et de Coopération - a pu bénéficier d'une subvention de 2 000 € pour la construction de plusieurs puits dans un village situé près de la ville de Debre Tabor au Nord de l'Éthiopie.

Une subvention de 2 000 € a également été attribuée à l'association La Tontine pour l'aménagement d'un point d'eau au cœur du village de Lompoul au Nord-Ouest du Sénégal.



Construction d'un puits solaire à Lompoul.

LA COMMUNICATION EN MOUVEMENT

Le Syndicat d'Eau de l'Anjou s'affiche sur You Tube

Après l'arrivée d'une chargée de communication à l'été 2023, le Syndicat d'Eau de l'Anjou a souhaité adopter une stratégie digitale en marquant sa présence sur les réseaux sociaux avec la création de sa propre chaîne You Tube ! Cette chaîne permet au syndicat de diffuser régulièrement des reportages sur ses événements et projets majeurs. Suivez-nous !



SYNDICAT
d'EAU de l'ANJOU

PRÉSERVONS
NOS RESSOURCES

BILAN
2018 - 2022

5ans

EN VIDÉO



ÉDITO DU PRÉSIDENT

Thierry Gallard



Le Syndicat d'Eau de l'Anjou (SEA) fête ses 5 premières années d'existence. En janvier 2018, des élus de 4 communautés de communes (Anjou Bleu Communauté, Anjou Loir et Sarthe, Loire Layon Aubance et Vallées du Haut Anjou) ont eu pour ambition de rassembler leurs moyens et leurs compétences dans une seule et même structure, dans le but de distribuer une eau potable de qualité à coût maîtrisé.

Cinq années plus tard, je suis heureux de constater que **le SEA confirme les attentes** que nous avions projetées sur lui.

Grâce aux relations de confiance avec nos parties prenantes et nos partenaires, à une gestion financière attentive et cohérente, permettant de conduire une ambitieuse politique de grands travaux structurants et de gestion patrimoniale, et à notre mode d'organisation à la fois en DSP et en régie, le SEA parvient à assurer quotidiennement ses missions de service public auprès des 160 000 habitants de son territoire, tout en traçant son propre chemin, localement, dans un temps long, sans schéma imposé ni influence et conditionnement extérieurs.

Cette liberté d'action est d'autant plus importante dans le contexte climatique

actuel. Au moment où la ressource en eau devient rare, où des épisodes de sécheresse sans précédent se succèdent, où le cadre législatif national et international évolue, les enjeux quantitatifs et qualitatifs de l'eau combinés au défi du maintien d'un coût raisonnable du m³ engendrent une équation difficile à résoudre. Cependant les décisions fondamentales prises durant les cinq premières années de vie du SEA (l'harmonisation progressive des tarifs, le recours à l'autofinancement strict pour le renouvellement patrimonial et la mixité des modes de gestion) nous permettent d'ores et déjà de **mener de front la protection de la ressource, la production d'eau potable, les renouvellements patrimoniaux, la tarification, l'accompagnement et l'anticipation de la réglementation, ainsi que la structuration, la professionnalisation et l'adaptation du syndicat aux enjeux de long terme.**

Bien évidemment, les défis pour l'avenir ne manquent pas. Mais je ne doute aucunement que nous réussissions à les aborder sereinement, tous ensemble, dans l'esprit des valeurs qui nous animent depuis l'origine : **solidarité territoriale, performance, transparence, bâtisseur, engagement de service au public.**



5ans

Au service de l'eau et des territoires

2019

Validation d'un **Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable** qui permet de stabiliser la connaissance des réseaux. Le SEA fait le choix de conserver la **mixité des modes de gestion** (80 % du territoire en DSP, 20 % en régie directe).

2021

Prise d'effets de deux **nouveaux contrats de délégation de service public (DSP)**. Le SEA signe un **contrat territorial** pour la **préservation de la ressource en eau**.

2018

Création du SEA par la fusion de 15 structures compétentes en eau potable, sur le territoire de 4 communautés de communes.

2020

Renouvellement du Comité Syndical. Le SEA adopte la politique d'**harmonisation tarifaire** à l'horizon 2026.

2022

Le SEA se dote d'une nouvelle **feuille de route**. Il sécurise l'approvisionnement en eau avec la finalisation de trois canalisations majeures (appelées **feeders**).

13 usines
de production

73 réservoirs

1/3 de la superficie
du département
couverte

33 agents
au service
de l'eau

3^e gestionnaire
de réseau d'eau
régional

Garantir la pérennité de l'exploitation

Le SEA pratique une gestion saine, responsable et vertueuse selon la logique de « l'eau paye l'eau ». La vente d'eau ou de services aux usagers et aux collectivités constitue ainsi 97 % des recettes, le reste venant de subventions (3 %). La totalité (100 %) est dépensée en faveur de l'eau potable. En 5 ans, le SEA a eu un recours très limité à l'emprunt : avec un capital des emprunts restant dû de 9,2 millions € et une capacité d'épargne de 5,8 millions, il pourrait se désendetter en 1 an et demi. Cette politique permet au SEA d'être autonome dans ses décisions et de n'être porté que par son engagement de service rendu aux usagers, pour lequel il s'impose des standards de proximité, de qualité et de réactivité. Chaque territoire dispose d'un accueil clientèle physique, téléphonique et internet et d'une équipe d'exploitation dédiée, qui connaît son terrain et ses usagers.

Le prix de l'eau est fixé chaque année selon le principe de convergence tarifaire engagée depuis 2019. À terme, en 2026, chaque usager bénéficiera d'une même qualité de service au même prix.

Enfin, le SEA a fait le choix de conserver une mixité des modes de gestion. Le syndicat pourra ainsi s'adapter plus facilement à l'évolution des enjeux de son territoire, en optant au cas par cas pour la régie ou pour la délégation de service public. Dans tous les cas, le SEA gardera sa capacité à innover grâce aux compétences de ses agents et à l'appui de ressources externes.

5 000 km
de canalisation
soit environ
la distance
Angers / New York

10 M de m³/an distribués

86 % de rendement

(moyenne nationale selon données SISPEA 2020 : 80,1 %)

0,90 m³/jour/km
d'indice linéaire de perte
(ILP)

(moyenne nationale selon données SISPEA 2022 : 3,2 m³/jour/km)

160 000 habitants
desservis

73 000 abonnés

PÉRIODE 2018-2022

140 Km de réseaux renouvelés

315 chantiers menés

44 millions d'euros d'investissement

9 ouvrages réhabilités

- 6 châteaux d'eau
- 3 usines

6 ouvrages créés

- 1 usine
- 2 bâches de stockage
- 3 feeders

Investir pour sécuriser l'alimentation en eau potable

Né de la fusion de structures hétérogènes, il était essentiel pour le SEA de réaliser un diagnostic, de contrôler les données fournies et de ressortir un programme d'actions permettant de mettre en cohérence le territoire.

Une réflexion a été menée sur le taux de renouvellement de réseaux, très faible dans certains secteurs, afin de le porter progressivement au plus près du 1 % par an recommandé par les règles de l'art.

Des ouvrages présentant des dégradations ont été réhabilités pour leur maintien en exploitation et l'amélioration du traitement des métabolites de pesticides.

Les créations d'ouvrages restent les réalisations majeures de ces 5 dernières années. Dans le secteur Nord-Ouest, l'usine de production de Chazé-Henry inaugurée en 2019, dans les secteurs Sud et Nord-Est, les réservoirs de Rochefort-sur-Loire et de Seiches-sur-le-Loir et les feeders qui permettent de les alimenter construits entre 2020 et 2023, permettent de réduire les charges fixes, fiabiliser la production, optimiser les process et sécuriser l'approvisionnement via un maillage d'interconnexions.

Au total, 100 millions d'euros de travaux ont été identifiés sur la période 2020-2030, dont 44 millions ont déjà été investis depuis 5 ans.

La protection des ressources, un enjeu d'avenir

Pour préserver la qualité et la quantité de l'eau, le SEA met en place des actions environnementales et améliore ses techniques. Trois captages ont été identifiés comme prioritaires en raison de leur niveau de pollution. Depuis 2021, le Contrat Territorial Amont de l'Erdre permet de planter des haies, de sensibiliser le grand public, d'accompagner les agriculteurs, d'acquérir des parcelles et de réaliser des actions avec des partenaires pour lutter contre la pollution diffuse.

L'ensemble des captages fait l'objet d'une surveillance poussée sur près de 500 paramètres. Les procédés de traitement de l'eau sont optimisés pour respecter et anticiper la réglementation.

Concernant le CVM, composé chimique issu des conduites PVC d'avant 1980, le SEA analyse l'eau directement au robinet des abonnés, purge en bout de réseau et renouvelle les conduites. Le SEA lutte contre les fuites à travers la mise en place de compteurs de sectorisation, de campagnes de recherche de fuites et le remplacement des canalisations fuyardes. Des interconnexions entre communes du SEA et avec des collectivités voisines ont été réalisées afin de sécuriser l'alimentation en eau des usagers en cas de problème de la ressource « mère ».

Le SEA mène actuellement des études de sécurisation de ses ouvrages et de l'accès à l'eau : Plan de Gestion Sanitaire des Eaux, études de vulnérabilité, plans de crises.

Du fait de la découverte de nouveaux polluants et de la raréfaction de la ressource, les moyens financiers et techniques que devra déployer le SEA ne feront que s'accroître dans le temps.

100 % des captages font l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP)

1 000 analyses d'eau par an

94 000 ha d'aires d'alimentation de captage

- 80 % de surfaces agricoles
- 8 baux environnementaux
- 30 % en périmètre de protection
- 39 hectares rachetés par le SEA



Cap sur 2026 !

En 2026, le mandat du Comité Syndical actuel prendra fin. Les défis ne manquent pas d'ici là : mener à bien l'harmonisation des tarifs, assurer le financement du service public de l'eau potable, décliner le Plan Eau et la directive européenne « Eau potable », protéger la ressource, s'adapter face aux polluants émergents que la recherche va révéler, sensibiliser les usagers, réaliser les investissements programmés (dont une nouvelle usine de production à Saint-Georges-sur-Loire !), déployer les projets d'innovation dans les domaines des systèmes d'information, du management, de la responsabilité sociale des entreprises... Autant de rendez-vous essentiels que le SEA se doit d'honorer !

Pour cela, le SEA a fixé en 2022 sa feuille de route pour 2026. Celle-ci formalise la mission du Syndicat, ses ambitions et les principales orientations qui en découlent.



Photos ©Arthur Corgier

1 mission

Fournir aux 160 000 usagers de son territoire une eau de qualité, au juste prix, issue d'une gestion raisonnée et solidaire.

3 ambitions

- **Se positionner comme un acteur reconnu du cycle de l'eau, qui contribue à inscrire la gestion de la ressource comme préoccupation majeure sur le territoire**
#légitimité #sensibilisation #protection
- **Garantir les conditions d'une exploitation et d'une distribution d'eau pérenne, adaptée et économiquement soutenable auprès des usagers**
#mission #expertise #pilotage
- **Construire dès à présent, collectivement, les réponses aux enjeux de demain pour assurer l'équilibre entre évolution des besoins et raréfaction des ressources**
#mobilisation #écologie #partenariat

5 valeurs

Engagement de service au public

Solidarité territoriale

Bâtitisseur

Performance

Transparence



UNE EXPLOITATION PERFORMANTE

Évolution du périmètre de la régie

En 2023, l'exploitation des équipements d'eau potable sur le territoire du Syndicat d'Eau de l'Anjou s'est répartie en **6 périmètres distincts** :

-> **5 contrats de délégation de service public**

- 4 contrats avec SAUR,
- 1 contrat avec VEOLIA,

-> **1 régie syndicale** comprenant notamment les communes de Chalonnes-sur-Loire et Chaudefonds-sur-Layon, qui ont été intégrées à 100% à la régie au 1^{er} janvier 2023, après deux ans en prestation de services avec SAUR.

Un contrat de prestation de services a été conclu avec VEOLIA afin d'assurer des prestations de renfort sur le territoire de la régie, comprenant la réalisation de travaux et 8 semaines d'astreintes sur le périmètre complet de la régie. Pour les abonnés, ce transfert de l'astreinte vers VEOLIA est invisible, le numéro clientèle étant basculé automatiquement.

Actualités

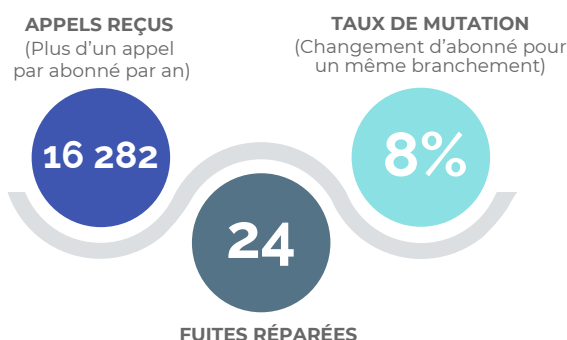
En 2023, **11 200 compteurs ont été renouvelés** dans le cadre de la campagne de déploiement de la télérelève réalisée par SAUR et VEOLIA sur les secteurs Nord-Est et Sud-Est de notre territoire. La majorité des abonnés de ces secteurs ont aujourd'hui accès à la relève à distance de leur compteur et peuvent paramétrer des alertes de consommation sur leur espace client.

L'année a été marquée par la mise en service de **43 bornes de puisage sur le territoire** à destination des usagers professionnels ayant besoin ponctuellement de gros volumes d'eau (hydrocureurs, etc.). Le but étant d'éviter la prise d'eau sur les poteaux incendies, interdite pour tout autre usage que ceux du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

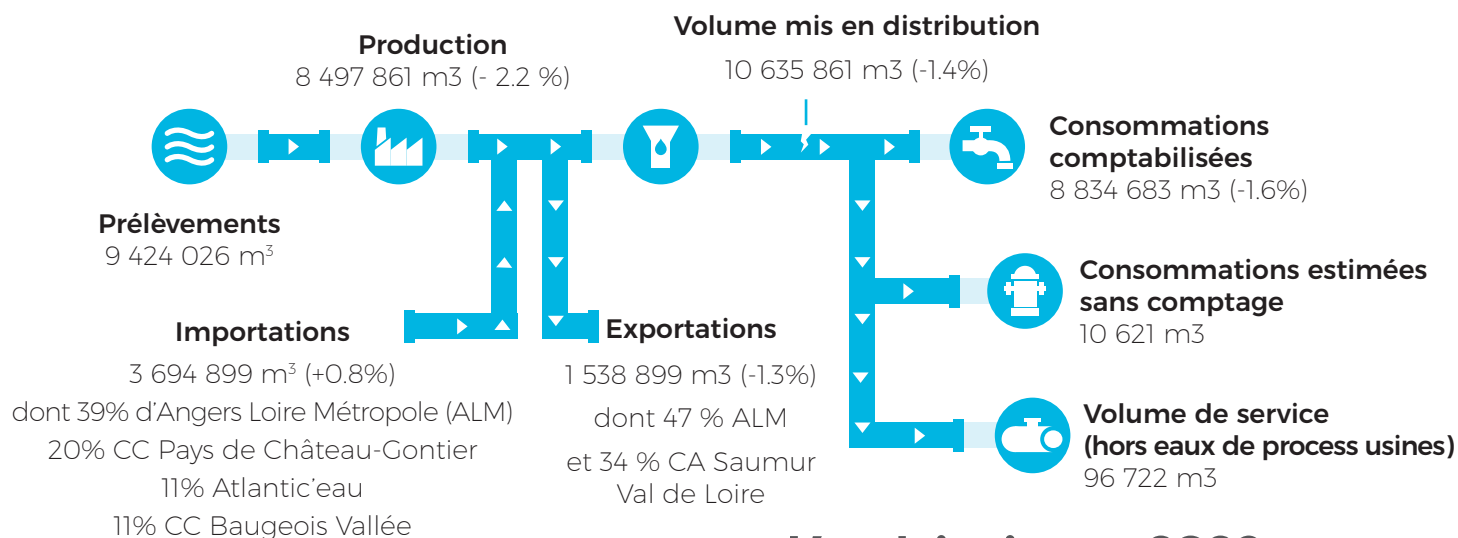
La régie :

- > Finalisation de la mise en œuvre de 59 nouveaux compteurs de sectorisation, qui permettront plus de réactivité dans la détection de fuites.
- > Renouvellement de pompes d'exhaure des captages du Boyau à Saint-Georges-sur-Loire.
- > Renouvellement de compteurs avec un dispositif de radio-relève (1 870 compteurs changés).
- > Fiabilisation de la chloration sur l'usine du Louroux-Béconnais.
- > Retard de facturation important en 2023, avec une répercussion sur la facturation jusqu'en juin 2024.

La régie en statistiques



NOS PERFORMANCES 2023



BON À SAVOIR

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

-> UNE COMPÉTENCE DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

Le Syndicat d'Eau de l'Anjou n'est pas compétent en matière d'assainissement collectif, cette compétence est assurée par la communauté de commune de chaque territoire.

DES FACTURES COMMUNES POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Pour la majorité des abonnés sur le territoire du Syndicat d'Eau de l'Anjou, la facturation est commune pour l'eau potable et l'assainissement collectif.

Sur le territoire de la régie :

-> Les abonnés de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance reçoivent une facture d'eau potable (régie du SEA) et une facture d'assainissement collectif (VEOLIA pour le compte de la CCLLA) ;

-> Les abonnés de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ont reçu deux factures distinctes en 2023, mais recevront de nouveau une facture commune à partir de 2024.



L'exploitation en 2023

Février - Juin : finalisation et mise en service définitive des Feeders Nord (Seiches <-> Durtal) et Sud (Saint-Georges-sur-Loire <-> Rochefort-sur-Loire).

Février : interruption du service d'eau potable sur une partie de la commune de Corzé, en lien avec des travaux de finalisation du Feeder Nord.

Mars : arrêt temporaire de l'usine de Jarzé, suite à une panne du système de production d'air. Alimentation du secteur par l'usine de Durtal, via la CC Baugeois Vallée.

Arrêt définitif du forage de Pont-Herbaux et remblaiement du puit.

Avril : inauguration et ouverture d'un nouvel accueil clientèle SAUR sur la commune de Seiches-sur-le-Loir dans la zone d'activité de la Suzerole.

Mai : Panne électrique sur l'usine de La Chesnaie, avec pour conséquence des interruptions du service d'eau potable ponctuels sur Saint-Mathurin-sur-Loire (ALM).

Renouvellement et approfondissement d'une pompe dans la mine de Chazé-Henry.

Août : arrêt temporaire de l'usine de Rochefort-sur-Loire suite à un problème de goût et alimentation via l'usine de Saint-Georges-sur-Loire. Incendie partiel de l'usine d'Ancenis (Atlantic'eau) ayant conduit le SEA à limiter au maximum ses imports d'eau auprès d'Atlantic'eau pendant une semaine.

Octobre - Décembre : préparation du transfert des communes de Chalonnes-sur-Loire et de Chaudefonds-sur-Layon vers la régie du SEA.

Un contrôle strict pour une eau de consommation de qualité

L'eau du robinet est l'un des aliments les plus contrôlés en France. Elle fait l'objet d'un **suivi qualité très strict destiné à garantir la sécurité sanitaire**. En collaboration avec l'Agence Régionale de Santé, le syndicat applique une surveillance permanente par le biais de la réalisation de 1 000 prélèvements d'eau par an comprenant la recherche de près de 500 paramètres. La potabilité de l'eau est définie selon 63 critères répartis en 5 grandes classes :

- **Critères physico-chimiques** (pH, T°, dureté, conductivité...)
- **Critères organoleptiques** (couleur, odeur, goût...)
- **Critères microbiologiques** (germes pathogènes, virus, bactéries, parasites...)
- **Critères liés aux substances indésirables** (nitrates, pesticides...)
- **Critères liés aux substances toxiques** (arsenic, cyanure, chrome, hydrocarbure...)

Pour chaque paramètre, une limite ou référence de qualité est fixée par la directive-cadre sur l'eau à l'échelle européenne. En cas de non-conformité, et en fonction de leur nature, des actions correctives sont immédiatement appliquées afin de rétablir la qualité de l'eau :

- **Pour une non-conformité occasionnelle**
-> Application d'une procédure corrective immédiate (ex. ajout de chlore...).
- **Pour une non-conformité régulière**
-> Mise en oeuvre de travaux d'amélioration des systèmes de traitement.
- **Pour une crise sanitaire**
-> Arrêt du système combiné à une alerte aux usagers et services et à l'application de procédures de crise.



BON À SAVOIR

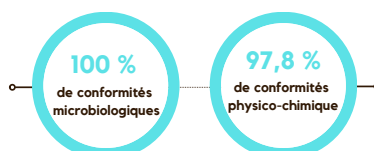
L'année 2023 a été marquée par la mise en œuvre des dispositions prises dans le cadre de la **nouvelle directive « eau potable » de 2020**. Cinq objectifs ont été définis pour améliorer la sécurité sanitaire de l'eau et la confiance du consommateur :

- > De nouvelles normes de qualité dans l'eau potable,
- > La mise en place d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE),
- > Le renforcement des exigences en matière de matériaux au contact de l'eau,
- > L'amélioration de l'accès à l'eau pour tous,
- > Une information plus transparente sur la qualité de l'eau.

Actuellement les grands enjeux du syndicat sont :

- **Le Chlorure de Vinyle Monomère (CVM)**
Composé chimique issu des conduites en PVC datées d'avant 1980 et pouvant être relargués dans l'eau distribuée. Cette pollution apparaît après les processus de traitement de l'eau et ne peut être résolue que par la purge du réseau ou le remplacement de la canalisation,
- **Les nitrates et métabolites de pesticides**
Résidus chimiques issus de l'agriculture conventionnelle, ces molécules sont de plus en plus présentes dans les ressources. Cette pollution nécessite un traitement de l'eau au charbon actif et la mise en place d'actions environnementales pour protéger la ressource.

TAUX DE CONFORMITÉ DE L'EAU DU SEA



Les non conformités portent à plus de 90% sur des produits de dégradation de pesticides, notamment le Métolachlore-ESA, jugé pertinent dès 2020 par l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation (ANSES), sans restriction de consommation pour l'utilisateur.

UNE HARMONISATION DU PRIX DE L'EAU PLUS SOLIDAIRE

En 2023, le Syndicat d'Eau de l'Anjou proposait 18 prix de l'eau différents allant de 2,36€ TTC/m³ à 3,07 € TTC/m³ pour une consommation type de 120 m³. La structuration de ces tarifs est très différente d'un secteur à l'autre :

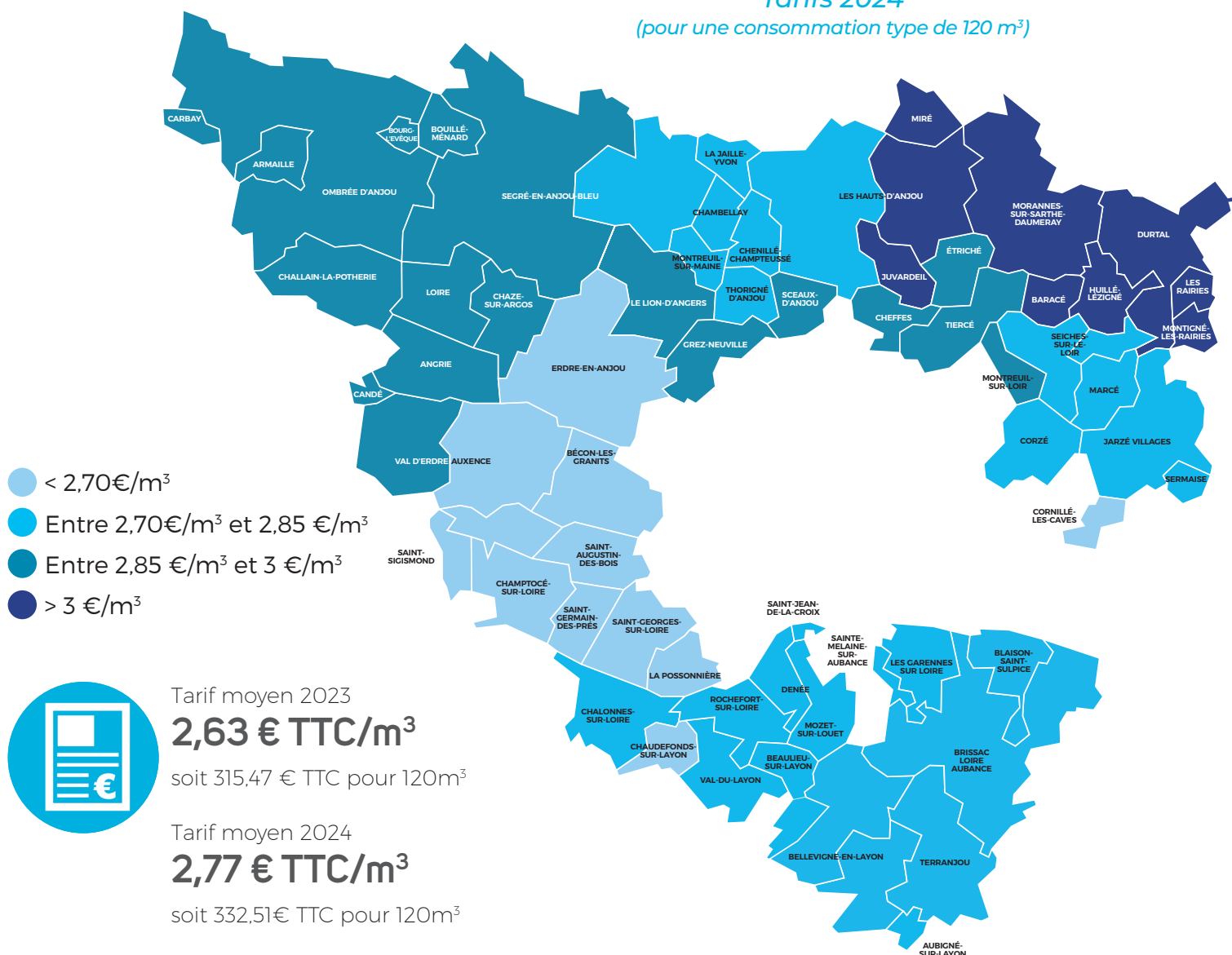
- parts fixes allant de 68,96 € à 100,46 € TTC/an,
- 10 secteurs avec des tranches tarifaires, souvent dégressives, à partir d'une certaine consommation,
- un secteur avec un tarif spécifique aux industriels (part fixe élevée et part variable faible).

Un m³ bientôt au même prix pour tous

Dès 2020, le syndicat a décidé d'engager une politique d'harmonisation tarifaire afin que chaque usager bénéficie d'une même qualité de service au même prix à l'horizon 2026, en supprimant progressivement les tranches tarifaires et en visant une part fixe égale à 30 % d'une consommation type de 120 m³/an.

Tarifs 2024

(pour une consommation type de 120 m³)



Cette politique d'harmonisation tarifaire prend en compte les besoins d'investissements prévus dans le cadre du schéma directeur du SEA, qui nécessite une hausse progressive des recettes jusqu'en 2030.

Elle est ajustée tous les ans, notamment pour prendre en compte l'inflation.

Concrètement, les tarifs 2024 (votés en décembre 2023) suivent la courbe d'harmonisation tarifaire pré-définie en intégrant une inflation de + 4,9 %, tout en prenant en compte les variations des tarifs des délégataires.

BON À SAVOIR

Cette harmonisation ne concerne que le prix de l'eau potable. Pour les abonnés raccordés à l'assainissement collectif, un coût relatif à la gestion de l'assainissement, défini par chaque communauté de communes du territoire, vient s'ajouter à la facture d'eau.

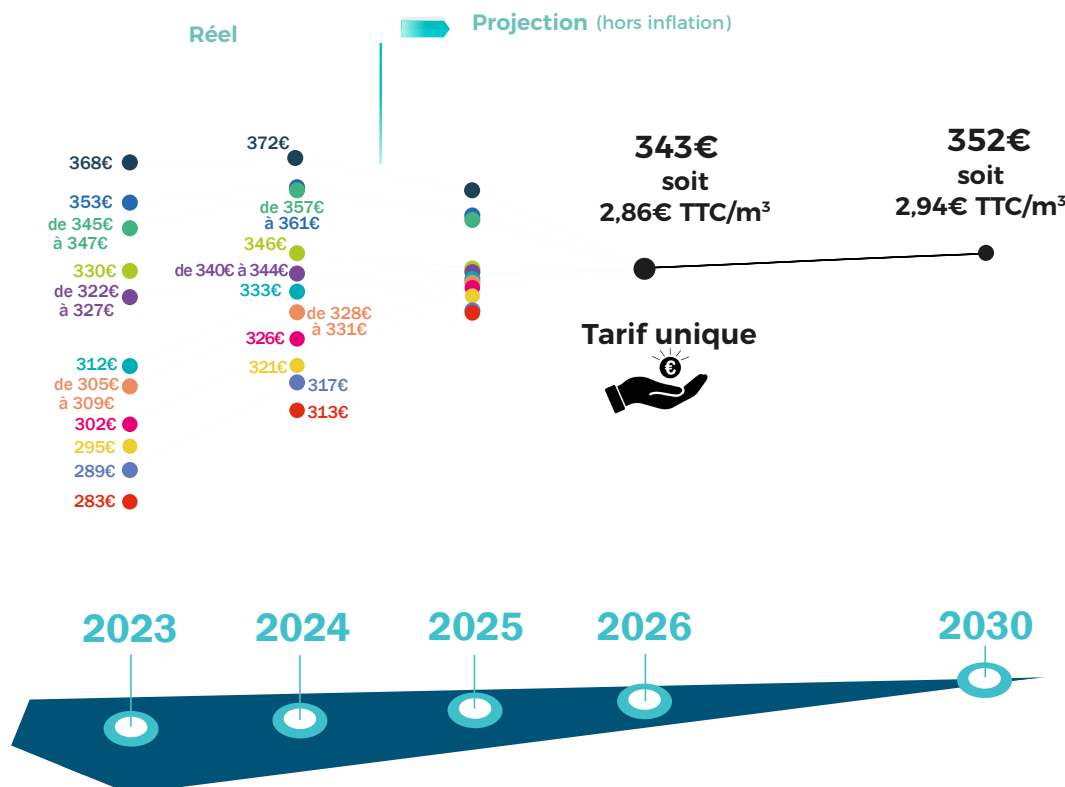


Projet d'harmonisation tarifaire

Basé sur une consommation de 120 m³ *

SECTEURS TARIFAIRES

Miré - Morannes
Châteauneuf-sur-Sarthe
La Cornuaille - Durtal
Segréen - Le Lion d'Angers
Loir et Sarthe - Tiercé
Brissac Loire Aubance - Coutures
Bierné - Nord Anjou
Layon
Le Louroux-Béconnais
Juigné-sur-Loire
Saint Jean-des-Mauvrets
Seiches-sur-le-Loir
Aubigné-sur-Layon
Chalonnnes-sur-Loire
La Possonnière - Villemoisian
Saint-Georges-sur-Loire -
Bécon-les-Granits
Cornillé-les-Caves
Bellevigne-en-Layon,
Chaufonds-sur-Layon



* Tarifs détaillés dans le Rapport sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) 2023
Téléchargeable sur le site www.syndicat-eau-anjou.fr rubrique «Télécharger»

La sectorisation

Près d'1M€ a été consacré en 2023 à la pose d'une soixantaine de compteurs de sectorisation sur le territoire de la régie, avec pour but de délimiter des zones géographiques où les consommations sont mesurées en temps réel. Ce dispositif permet d'ajuster le fonctionnement du réseau au besoin, mais aussi de travailler à la recherche de fuites sur nos canalisations ou branchements.

Disposer de cet outil permet désormais à la régie la remontée et le traitement facilités des données.



Compteur de sectorisation



La réhabilitation des ouvrages et l'optimisation du réseau

Après la première étape de réhabilitation d'ouvrages menée de 2020 à 2022, le syndicat a entamé une nouvelle série de réhabilitations de châteaux d'eau à travers le lancement d'expertises et études préalables en 2023.

Les principaux ouvrages concernés sont le château d'eau de Mozé-sur-Louet et le château d'eau de Saint-Augustin-des-Bois.

Cette année a été consacrée aux recherches foncières pour les implantations de nouvelles stations de surpression ainsi qu'aux études préalables.

De nouvelles stations de surpression seront créées.

La station de surpression de la Pouëze étant vieillissante, une nouvelle station sera construite à proximité en 2025. La canalisation d'alimentation actuellement située sous un étang sera déviée.

L'autre station sera située à Bécon-Les-Granits en substitution de deux stations existantes à Saint-Sigismond et au Louroux-Béconnais. À partir de 2025-2026, elle permettra d'améliorer le maillage du territoire et la distribution d'eau jusqu'à Villemoisian, aujourd'hui alimenté par Atlantic'eau.

La création d'une nouvelle usine à Saint-Georges-sur-Loire

Le projet de construction d'une nouvelle usine d'eau potable à Saint-Georges-sur-Loire s'est poursuivi tout au long de l'année 2023. Le marché de travaux est d'ores et déjà attribué au groupement de travaux Stereau - Angevin - Actemium pour un montant de 10M€.

L'usine sortira de terre en 2025, pour une mise en service courant 2026. En lien avec ce projet majeur, et dans le cadre du schéma directeur, il est prévu à termes que le feeder Sud soit alimenté par l'usine de Saint-Georges-sur-Loire.

Vue 3D de la future usine d'eau potable de Saint-Georges-sur-Loire



LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE AU COEUR DES PRÉOCCUPATIONS



Diversité et multiplicité des ressources en eau

Le Syndicat d'Eau de l'Anjou dispose de 19 captages puisant dans 3 types de ressources différentes : **les nappes phréatiques** (sables du pliocène, nappe du Cénomanien et ancienne mine de fer de Chazé-Henry), **la nappe alluviale** de la Loire et **les eaux superficielles** (l'Oudon, la Mayenne, la Sarthe et le Loir).

La richesse hydrographique du territoire offre au SEA une grande diversité de ressources, qui constitue un atout indéniable face au changement climatique.

Parole d'élu

Tous nos captages possèdent un périmètre de protection qui est défini par un arrêté de DUP (Déclaration d'Utilité Publique). Ces arrêtés visent à protéger la ressource face aux pollutions ponctuelles ou accidentelles.

Chaque point de prélèvement d'eau possède un indice d'avancement de la protection de la ressource correspondant à l'avancement des démarches réglementaires et administratives mises en oeuvre pour les protéger.

En 2023, grâce à nos actions, notre indice d'avancement de protection de la ressource s'élevait à 80%, avec pour objectif d'atteindre les 100% via l'instauration d'une procédure de suivi d'application des arrêtés décrétés par les services de l'État.

Jean-Philippe Guilleux

Vice-président en charge du secteur Nord-Est

Carte des ressources en eau du territoire



9,4 millions de m³
prélevés en 2023

Pour préserver les ressources, limitons notre consommation !

Découvrez ici les bons réflexes au quotidien pour éviter le gaspillage d'eau

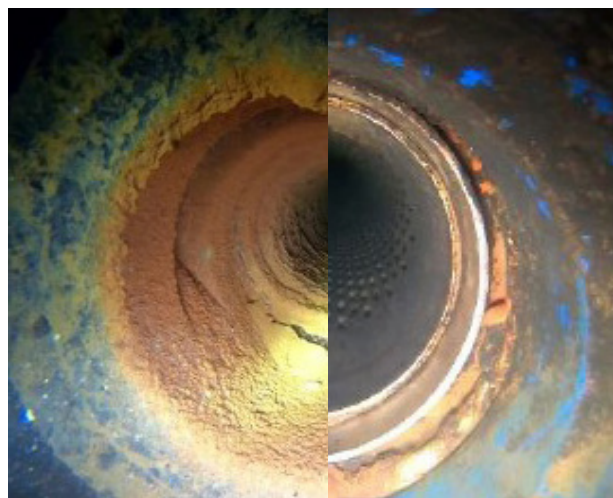


Le syndicat en action

Entretien des ouvrages du captage de Saint-Georges-sur-Loire

En mai 2023, des travaux de régénération ont été réalisés sur les 3 puits à drains du champ captant de Saint-Georges-sur-Loire. Cette opération d'entretien avait pour objectif de maintenir la productivité des ouvrages en décolmatant les dépôts de bactéries et sédiments accumulés au fil du temps.

L'intervention de scaphandriers a permis la réalisation d'un nettoyage mécanique à haute pression via un procédé à air comprimé pour expulser les dépôts. Ce fut également l'occasion pour les intervenants d'inspecter visuellement la partie de l'ouvrage immergée pour y détecter d'éventuels dommages ou signes d'usure.



Drain avant et après l'opération d'entretien

Entretien et sécurisation de l'alimentation au captage de Chazé-Henry



Intervention sur la colonne d'exhaure

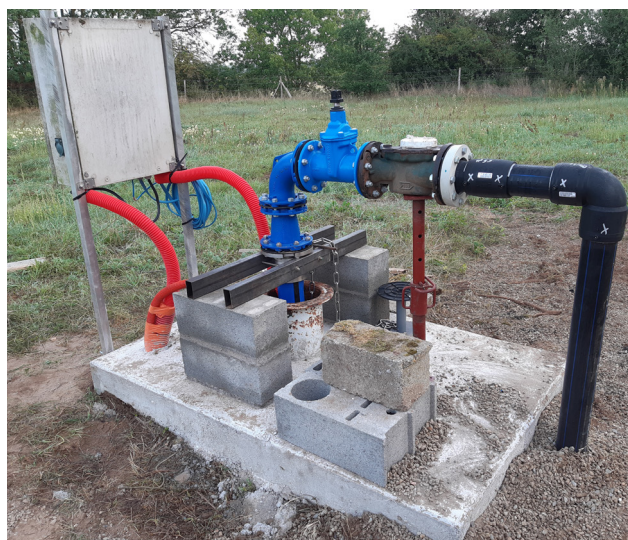
En mai 2023, un renouvellement d'une pompe d'exhaure a été réalisé par notre délégataire SAUR sur ce forage afin de nettoyer des pompes prématurément encrassées du fait de l'eau très ferrugineuse captée dans d'anciennes mines.

Afin de sécuriser l'alimentation en eau si le niveau de la nappe venait à diminuer, la colonne d'exhaure (conduite de pompage) a été prolongée de 12m pour atteindre une profondeur totale de 114m.

Sécurisation des prélèvements estivaux sur la Loire au captage de Saint-Rémy-la-Varenne

La sécheresse de 2022 a mis en exergue des tensions de pompage sur la nappe alluviale de la Loire. En septembre 2023, un forage d'essai, déjà présent sur le site des captages de Saint-Rémy-la-Varenne, a été exploité à titre exceptionnel et temporaire afin de soutenir nos prélèvements d'eau.

Cette intervention, réalisée en collaboration avec les services de VEOLIA, de l'Agence Régionale de Santé et de la préfecture de Maine-et-Loire, a permis de sécuriser les prélèvements sur la fin d'été 2023. Une étude est en cours afin de pérenniser ce système de secours pour les prochaines années.



Forage d'essai à Saint-Rémy-la-Varenne

Sondages de la nappe au Louroux-Béconnais

En juin 2023 le syndicat a effectué une campagne de sondages sur le site des captages du Louroux-Béconnais dans le but d'évaluer le niveau de protection de la nappe phréatique face aux risques éventuels de pollutions issues du ruisseau de l'Aulnay. Les résultats ont démontré qu'il existait une protection naturelle suffisante grâce à la présence d'une couche d'argile semi-imperméable entre le ruisseau et la nappe.



Gestion des captages prioritaires de Vritz-Candé et du Louroux-Béconnais

Cette année a été marquée par la mise en place du **Contrat Territorial Eau du Bassin Versant de l'Erdre 2023-2025** qui porte un programme global et cohérent à l'échelle du bassin de l'Erdre. Ce contrat permet la mobilisation de 12,1 M€ destinés à l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, dont 8,9 M€ de subventions des partenaires financiers et 3,2 M€ d'autofinancement de la part des 11 structures porteuses d'actions associées dont fait partie le Syndicat d'Eau de l'Anjou.

Parmi les objectifs identifiés dans le CTEau, notre syndicat s'est engagé dans la mise en œuvre d'actions de lutte contre la pollution

diffuse aux nitrates et métabolites de pesticides dans les nappes d'eau souterraines, à travers :

- le suivi de l'évolution de la qualité des eaux souterraines et de surface,
- l'accompagnement des exploitants vers des pratiques plus vertueuses (Aides financières au désherbage mécanique, diagnostic d'exploitation, analyse reliquat azoté, etc.),
- la mise en œuvre d'une stratégie foncière (baux environnementaux, mise à disposition, etc.)
- la plantation de haies.

Événement : journée d'entretien et de valorisation des haies bocagères

Le 24 novembre 2023 à Angrie, le syndicat a co-organisé et financé une journée d'animations techniques à destination des élus et professionnels du monde agricole sur la thématique de l'entretien et la valorisation des haies bocagères. Cet événement, combinant des échanges techniques et des démonstrations de matériels d'entretien, a rassemblé près de 80 participants.

Découvrez la vidéo de cette journée !



SCANNEZ ICI

BON À SAVOIR

Chaque année, nous proposons aux agriculteurs situés dans les Aires d'Alimentation de Captages (AAC) de Vritz-Candé et du Louroux-Béconnais, une **aide financière au désherbage mécanique** à hauteur de 35€/hectare/passage ou correspondant à 20% du prix d'acquisition du matériel de désherbage.

Pour en savoir plus sur ces aides



Syndicat d'Eau de l'Anjou

12 rue Joseph Fourier – 49071 Beaucouzé cedex

Tel. 02 41 34 34 00

contact@syndicat-eau-anjou.fr

www.syndicat-eau-anjou.fr



Revivez la journée événement des 5 ans du syndicat !



5ans

